

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 27 juin 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON,

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT(pouvoir à C.MATHIEU) – Y .BUFFET – C.MATHIEU.– F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN(pouvoir à A.DELEBARRE-TESSÉDRE) – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSANT – D.VALLIERE – D.PIERRE – A.M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – J-M.QUERE – H.LAHYANI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) – H.DAUCHEZ – E.GOULLIEUX – A.LEFEVRE – A.TOURNEUX(pouvoir à F.POIDEVIN) – C.CHATELAIN – M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à F.JOLY) – P.CERVI – B.LAGNEAU – C.GUILLAUME – F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Yves ROBIN, Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Marie-Michelle PASCUAL

RAPPORTEUR **Sophie ETIENNE-CHARLES**

- 22 -

MAL – Remboursements des billets de spectacles annulés et/ou reportés

date de convocation
au conseil municipal

Lundi 20 juin 2022

Mes chers collègues,

Dans le contexte de la crise sanitaire, la Maison des Arts et Loisirs a été contrainte d'annuler ou de reporter des spectacles de la saison culturelle 2021-2022.

Certains spectacles sont annulés, d'autres ont pu être reportés à une date ultérieure.

Quel que soit le motif lié à l'impossibilité d'assurer une ou plusieurs représentations, c'est-à-dire que l'annulation survienne pour cause de maladie parmi les membres des équipes artistiques et techniques ou de la structure d'accueil, ou bien du fait d'une décision préfectorale ou nationale de fermeture, la Maison des Arts et Loisirs souhaite rembourser aux usagers les billets des spectacles annulés.

Elle souhaiterait aussi rembourser les billets des spectacles reportés lorsque les usagers ne peuvent être disponibles à la nouvelle date de report du spectacle.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LES COMMISSIONS DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES AYANT ETE ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1. REMBOUSER les usagers des billets de spectacles annulés de la saison culturelle de la M.A.L quel que soit le motif lié à l'impossibilité d'assurer une ou plusieurs représentations.

2. AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y référant.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

<p>AFFICHE EN MAIRIE LE 29 JUIN 2022 ENREGISTRE EN PREFECTURE LE 29 JUIN 2022 CERTIFIE EXECUTOIRE A COMPTER DU 29 JUIN 2022</p>  <p>LE MAIRE, Eric DELHAYE</p>	<p>LE PRESIDENT DE SEANCE,</p>  <p>Eric DELHAYE</p>
---	---